



Paris, le 19/09/2017

Communiqué de presse

Agnès Buzyn annonce les priorités de sa politique familiale et de lutte contre la pauvreté

Au conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales réuni ce jour, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé les priorités qui seront les siennes pour la politique familiale et en matière de lutte contre la pauvreté.

La ministre a rappelé les montants financiers consacrés à la politique familiale et les réussites de cette dernière : taux de fécondité relativement élevé, participation importante des femmes au marché du travail, conciliation entre vie familiale et vie professionnelle qui doit encore progresser mais facilitée par une offre d'accueil du jeune enfant substantielle, diverse et financièrement accessible.

La France se caractérise cependant par un nombre élevé d'enfants pauvres et par le fait que les familles moins aisées recourent comparativement moins que dans d'autres pays à des solutions de garde collective qui sont pourtant favorables au développement de l'enfant et à l'égalité des chances.

Une attention particulière sera portée à la situation des enfants les plus fragiles, notamment ceux vivant dans des familles monoparentales. La prochaine convention entre l'Etat et la branche famille sera l'occasion de prévoir, sur une durée de cinq ans, la création de places supplémentaires en crèches qui répondent territorialement aux besoins des parents, en lien avec les communes. Le financement des établissements d'accueil du jeune enfant sera simplifié et un travail sur les normes entrepris, tout en garantissant la sécurité et la qualité de l'accueil des enfants. La ministre a aussi indiqué souhaiter travailler avec les communes sur la question de la transparence des critères d'accès aux places de crèches, en lien avec la secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. La ministre a également indiqué qu'elle avait entendu les difficultés concernant les assistants maternels qui doivent être soutenus et mieux accompagnés dans l'exercice de leur profession.

Devant les membres du Conseil d'administration de la CNAF, la ministre Agnès Buzyn s'est également engagée dans le cadre de la future convention Etat-branche famille à :

- favoriser l'accueil d'enfants handicapés dans les crèches, en lien avec la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ;
- soutenir la politique d'accompagnement de la parentalité par une politique plus structurée ;
- accroître le taux de recours aux minima sociaux tout en garantissant un lien plus fort avec le retour à l'emploi, en lien avec la ministre du Travail ;
- franchir un nouveau palier dans la simplification de l'accès aux droits en harmonisant les bases ressources, supprimant les pièces justificatives inutiles, en utilisant les potentialités de la déclaration sociale unique et du prélèvement à la source, conformément aux engagements du Président de la République ;
- faire évoluer le pilotage de la gestion des crédits d'action sociale des CAF pour rendre cette politique plus lisible dans les territoires.

Enfin, la ministre a rendu un hommage appuyé à Daniel Lenoir, le directeur sortant de la Caisse nationale d'allocation familiale. Elle a souligné son implication personnelle dans de nombreux dossiers (agence de recouvrement des impayés alimentaires, tournant du numérique, harmonisation des pratiques des caisses). Elle a tenu à le remercier pour l'ensemble du travail accompli pendant ses quatre années passées à la tête de l'établissement public.

Contacts presse :

Cabinet d'Agnès BUZYN : 01 40 56 60 65 |
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr